



Destinataires

Arbitres et Juges Arbitres bretons

Ligue de Bretagne de Badminton

19 Rue Le Brix
35200 RENNES
02.99.26.36.56

ligue@bretagnebadminton.com
www.bretagnebadminton.com

Association Loi 1901 n°W353002744
Agrément Jeunesse et sport 04.35.8.155.

- > Réf. CRA / SL / n°2017-052
- > Objet : Questionnaire CRA 2016-2017

Rennes, le 17 juillet 2017

Bonjour à tous,

Comme chaque fin de saison, nous vous joignons le questionnaire sur vos disponibilités pour arbitrer ou juge-arbitrer certaines compétitions du ressort de la Ligue en 2017-2018 (ICN, ICR, Championnats de Bretagne, TRJ...).

Merci de remplir le questionnaire et le retourner par mail **avant le 23 août 2017** à l'adresse suivante :
ligue@bretagnebadminton.com

Dès que nous aurons exploité vos réponses, les affectations seront transmises à tous les officiels concernés. Les officiels n'ayant pas renvoyé leurs vœux dans les délais pourront combler les places vacantes.

A retenir pour la saison 2017-2018

- ***Réforme Interclubs Régional***

Le principal changement est la création d'une division pré nationale de 6 équipes. Cette division a pour objectif de préparer les équipes à l'accession au Championnat Interclubs National en adoptant le même format que ce championnat, à savoir 10 journées opposant à chaque fois 2 équipes. Pour chaque rencontre de pré nationale, la Ligue désignera un JA n'appartenant pas au club accueillant et chaque équipe devra fournir un arbitre qui ne pourra prétendre à des indemnités financières de la part de la ligue. Si le club ne peut fournir un arbitre, la ligue fera le nécessaire pour lui en trouver un mais le club devra prendre en charge ses frais.

- ***Engagement JA auprès d'une équipe en Interclubs Régional***

Le juge-arbitre devra s'engager à officier sur au moins une journée d'interclubs régional ou un TRJ en Bretagne. Il devra également indiquer, avant la première journée d'ICR, dans sa fiche de vœux adressée à la CRA une date de secours au minimum au cas où elle ne pourrait pas le désigner pour la date que vous avez choisie en priorité.

Si le club engage plusieurs équipes, un ou plusieurs juge arbitre licencié(s) au club s'engage(nt) à officier 1 à 3 fois (1 date par engagement + 1 date de secours par engagement).

Le total des journées sur lesquels ce(s) juge arbitre s'engage(nt) doit être égale au nombre d'équipes engagées (1 JA sur une date et un autre JA sur 2 dates par exemple pour 3 équipes).

D'autre part, les indemnités de frais kilométriques seront calculées au minimum du lieu de résidence ou de celui du club pour lequel le juge-arbitre officie.

- **Changement de dénomination des grades d'officiels**

Les grades des officiels techniques changent de nom à partir du 1^{er} septembre 2017. Vous pouvez retrouver dans la note jointe l'ensemble des informations à retenir sur ce changement.

- **Site CRA**

Le site de la CRA subit actuellement des problèmes techniques. Une mise à jour est prévue durant la période estivale, vous serez informés dès qu'il sera de nouveau opérationnel.

Par ailleurs, en cas de changement de coordonnées ou de club la saison prochaine, merci d'en faire part au secrétariat de la Ligue.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous souhaitons un bel été.

Sportivement.

Jean-Paul DIDIER
Président de la Ligue

Haidar DITTOO
Responsable Secteur Arbitrage

Davy MICHEL
Responsable Secteur JA